



**AU CONSEIL COMMUNAL DE
COSSONAY**

Cossonay, le 10 octobre 2011

Rapport de la Commission des finances sur le préavis No 13/2011 concernant la rémunération des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 29 de la loi des communes, la commission s'est réunie le 26 septembre 2011 pour débattre du préavis.

La Commission s'est réunie une nouvelle fois le 10 octobre 2011 pour la rédaction du présent rapport.

En préambule, nous récapitulons la rémunération actuelle, celle proposée par le Bureau et celle proposée par la Commission :

	Législature 2006-2011	Législature 2011-2016	
		Bureau	Commission
Jeton de présence aux séances du conseil	10.00	10.00	20.00
Indemnité par séance de commission	15.00	20.00	25.00
Indemnité pour l'établissement du rapport	40.00	50.00	50.00
Indemnité pour les scrutateurs par séance préparatoire du conseil convoquée par le président	15.00	20.00	25.00
Dimanche de votation pour les scrutateurs et personnes supplémentaires	50.00	50.00	50.00/100.00
Traitement annuel du secrétaire du conseil	3'000.00	4'500.00	4'000.00
Traitement de l'huissier du conseil et de son remplaçant, par séance	30.00	50.00	50.00
Président, par année	350.00	1'000.00	500.00

La Commission des finances, après examen des propositions faites par le bureau du conseil fait les remarques suivantes :

- Le montant des jetons de présence et autres indemnités alloués aux membres du Conseil Communal n'ont pas été modifiés depuis plus de 20 ans, comme mentionné dans le préavis. Bien que la commission ait considéré ce montant non comme une rétribution mais comme un geste symbolique, lié à un acte civique, elle est d'avis, que les jetons de présence méritent une amélioration.
- Nous estimons judicieux de différencier la rémunération des scrutateurs et personnes supplémentaires entre un dimanche matin de "votation" et un dimanche entier d' "élection", c'est pourquoi nous sommes d'avis de proposer deux montants distincts.
- S'agissant du traitement du secrétaire du conseil, il avait été fixé à 1'800.00 CHF en 1990 et porté à 2'500.00 CHF en 2002 (+ 39 %) et de 2'500.00 à 3'000.00 CHF en 2006 (+ 20 %). Cette dernière augmentation était basée sur une évaluation des heures de travail à un tarif horaire de 30.00 CHF (100 heures par année). L'augmentation proposée par le bureau est de 50 % !. Le bureau motive cette augmentation par un travail toujours plus conséquent alors que dans son tableau comparatif, nous constatons que le nombre de séance du conseil demeure stable. Jusqu'à ce jour, un décompte d'heures n'a pas été établi.

Afin d'aller partiellement dans la direction du bureau, la commission propose de porter la rémunération du secrétaire du conseil à 4'000.00 CHF par année, soit une augmentation non négligeable de 33 %.

- Concernant la présidence du conseil, nous rappelons que jusqu'à la législature 2002-2005, aucune indemnité n'avait été versée, l'honneur suffisait ! La commission est d'avis que la fonction de Président doit avant tout rester une fonction honorifique. Le temps consacré aux devoirs de représentation et éventuellement à des discours est sensiblement inférieur aux autres communes. Il se limite à 3 à 4 fois par année, les sociétés locales n'ayant pas l'habitude de solliciter le ou la Président(e) du Conseil.

La commission des finances, à l'unanimité est consciente que l'indemnité annuelle du Président doit être adaptée et propose un montant de 500.00 CHF pour compenser les quelques faux frais que cette fonction engendre.

Incidence financière de l'amendement

Durant la dernière année de législature, soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, le conseil communal s'est réuni à 6 reprises. Durant ces 6 séances, 15 rapports nous ont été soumis. Pour la rédaction des rapports, nous avons évalués que les commissions ont siégé à 50 reprises environs (y.c. 13 séances pour la commission de gestion et 6 séances pour la commission des finances). A l'exception des commissions de gestion et des finances, qui siègent à 5 membres, nous avons estimé que les autres commissions siègent à 3 membres.

Compte tenu de ce qui précède, la dépense annuelle supplémentaire engendrée par notre proposition, relative uniquement aux jetons de présence et diverses indemnités versées aux conseillers, devrait être de 4'300.00 CHF environ.

La commission des finances demande qu'un décompte soit remis à chaque conseiller lors du versement des différentes indemnités.

AMENDEMENT

En conclusion de ce qui précède, la Commission unanime vous soumet l'amendement suivant et propose les rémunérations ci-dessous :

	<u>Législature 2011-2016</u> <u>Proposition du bureau</u>	<u>Législature 2011-2016</u> <u>Amendement CF</u>
• Jeton de présence aux séances du conseil	10.00	20.00
• Indemnité par séance de commission	20.00	25.00
• Indemnité pour l'établissement du rapport	50.00	50.00
• Indemnité pour les scrutateurs par séance préparatoire du conseil convoquée par le président	20.00	25.00
• Dimanche de votation pour les scrutateurs et personnes supplémentaires	50.00	50.00
• Dimanche d'élection pour les scrutateurs et personnes supplémentaires	50.00	100.00
• Traitement annuel du secrétaire du conseil	4'500.00	4'000.00
• Traitement de l'huissier du conseil et de son remplaçant, par séance	50.00	50.00
• Président, par année	1'000.00	500.00

avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Vu le préavis du bureau du Conseil communal concernant la rémunération des membres du Conseil, du Président et du Secrétaire du Conseil et, cas échéant, de l'huissier

Ouï le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter les indemnités proposées par la commission des finances conformément au tableau faisant l'objet de l'amendement, pour les membres du Conseil, le Président et du Secrétaire du Conseil et, cas échéant de l'huissier pour la législature 2011-2016

Pour la commission des finances :

Dominique Rufener (rapporteur)

.....

Philippe Mayer

.....

Jean-Daniel Nicole

.....

Etienne Martin

.....

Olivier Richo

.....

